



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2332

Débat d'orientations budgétaires pour 2023

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2332 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023
(DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le vote du budget annuel conditionne l'action municipale et constitue un acte politique majeur. Sa préparation mobilise les élus chargés des différents secteurs et l'ensemble des services.

Le législateur a souhaité associer le Conseil municipal à la préparation du budget par un débat d'orientation budgétaire qui doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Ainsi, l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport est complété d'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal mais aussi de présenter aux lyonnaises et aux lyonnais les enjeux budgétaires et de politiques publiques de la collectivité pour l'année 2023.

Il présente en premier lieu les éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2023.

Une synthèse de la situation financière de la Ville est ensuite exposée, suivie d'un point sur les enjeux liés aux ressources humaines.

Le cadrage du budget primitif 2023 et les hypothèses prospectives des exercices suivants figurent en dernière partie de ce rapport.

Vu les articles L 2312-1, L 2123-24-1-1 et D 2312-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13 ;

Vu le rapport présentant les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote sur la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023 et l'existence du rapport visé à l'article L 2312-1 du CGCT sur la base duquel s'est tenu ce débat.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET